

EXERCICE 2019

RAPPORT ANNUEL du PRÉSIDENT sur LE PRIX et LA QUALITÉ du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

SYNTHESE – CONTENU du RAPPORT

1 Le cadre et la composition du Rapport

Ce rapport est établi en application du décret n° 95 – 635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, **Vendée Eau** exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE ; il regroupe, en 2019, 256 des 258 communes de Vendée.

C'est donc un rapport unique production et distribution d'eau potable, qui est établi par le Président de **Vendée Eau**.

Ce rapport a été présenté au Comité Syndical de **Vendée Eau** le 6 octobre 2020.

Il se compose de deux parties :

- le rapport,
- les annexes.

Vous pouvez consulter le **Rapport Annuel 2019**
complet sur le site de **Vendée Eau** :
www.vendee-eau.fr

Rubrique : Découvrir Vendée Eau / Publications /
Documentation

2 Que trouve-t-on dans ces documents ?

Dans le rapport :

La présentation de Vendée Eau

- La composition de **Vendée Eau** et ses compétences
- Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats

Les indicateurs techniques

- Les données relatives à la ressource :
 - localisation
 - volumes produits
 - origine de l'eau (surface, souterraine)
- Les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...)
- La qualité de l'eau distribuée présentée sous forme de cartes de synthèse thématiques pour les paramètres suivants : bactériologie, dureté, nitrates, autres pesticides, sous produits de désinfection (les trihalométhanes et les bromates)

Les indicateurs financiers

- La facturation du service de l'eau potable aux abonnés (composition du tarif – fréquence des relevés – mode d'établissement des factures – contenu de la facture ...)
- Les tarifs du Service de l'eau potable 2019 et les composantes d'une facture d'eau potable pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, disposant d'un compteur de calibre 15 mm et pour une consommation annuelle de 120 m³ – comparaison 2019 par rapport à 2018
- Le bilan d'exploitation à partir des éléments ressortant du Compte Administratif 2019
- L'annuité de la dette et son encours
- Le montant global des dépenses d'investissement
- Le bilan de l'application de la tarification sociale

Les indicateurs de performance

- Institués par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008, pour les Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, à compter de l'exercice 2008
- 3 indicateurs descriptifs et 14 indicateurs de performance pour les Services publics d'eau potable, pour une information sur l'évolution pluriannuelle de la qualité et de la performance du Service et des comparaisons avec d'autres Services d'eau potable en France

Dans les annexes :

● **Annexe I** - La délibération n°2018VEE03CS03 du 27 septembre 2018 décidant des tarifs du Service d'eau potable pour l'année 2019 et la délibération n°2018VEE03CS04 du 27 septembre 2018 décidant de la tarification sociale de l'eau potable

● **Annexe II** – La note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

● **Annexe III** - Les analyses d'eau potable aux points de production

Il s'agit de la synthèse des analyses effectuées en 2019 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, par l'ARS des Pays de Loire, délégation territoriale de la Vendée. Ces analyses concernent les points de production (usines ou captages), elles sont présentées sous forme de tableaux et le cas échéant de courbes.

● **Annexe IV** - Les analyses d'eau potable sur les unités de distribution

Il s'agit des synthèses établies par l'ARS, à partir des analyses effectuées en 2019 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sur les réseaux de distribution.

Ces synthèses sont classées par unité de distribution (territoire ayant la même origine de l'eau distribuée et le même exploitant).

● **Annexe V** - Les données spécifiques aux secteurs, décrivant leur composition et les travaux sur les ouvrages et réseaux de distribution.

3 Les principales données de Vendée Eau en 2019

Volume d'eau produit	● 49 154 114 m ³
Volume importé depuis d'autres collectivités	● 2 776 813 m ³
Origine de l'eau	● 89 % eau de surface ● 11 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 429 349
Volume consommé par les abonnés	● 43 417 523 m ³
Volume exporté vers d'autres collectivités	● 2 592 963 m ³
Longueur du réseau d'eau	● 15 394 km
Rendement global du réseau	● 88,6 %
Indice linéaire de consommation	● 7,7 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,05 m ³ /km/jour
Montant total des recettes au CA 2019	● 107 273 995,05 € dont 79 263 972,38 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2019	● 80 491 936,23 € dont 32 400 000 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 20 610 615,29 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 26 782 058,82 €

Annuité de la dette	● 6 304 580,34 €
Emprunts contractés	● 0,00 €
Encours de la dette au 31.12.2019	● 55 299 017,10 €
Montant du programme d'investissement	● 42 250 000,00€

4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	● 668 501 habitants
D 102.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	● 2,20 € TTC/m ³
D 151.0 – Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	● 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	● 99,8 %
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	● 99,6 %
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	● 102 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	● 88,6 %
P 105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	● 1,05 m ³ /km/jour
P 106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,05 m ³ /km/jour (volumes de service et estimés sans comptage non pris en compte par Vendée Eau)
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	● 0,61 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	● 97 %
P 109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	● 0,002 €/m ³
P 151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	● 0,8 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	● 99,5 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	● 1,4 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	● 0,79 %
P 155.1 – Taux de réclamations	● 1,0 pour 1 000 abonnés